

Grippe aviaire : les oiseaux vaccinés

En réponse à la crise de la grippe aviaire, le gouvernement a décidé de vacciner les oiseaux de la faune sauvage dans les parcs zoologiques. Dans l'Essonne, le zoo de Cheptainville, L'île-aux-oiseaux, a bénéficié de cette mesure. Les mesures de confinement sont levées. Les volatiles ont retrouvé leur espace de liberté.

Il n'y a pas que les personnes âgées qui se font vacciner contre la grippe. Les oiseaux aussi désormais. Mais contre la grippe aviaire. Ainsi en a décidé l'Europe (lire encadré ci-dessous). Une mesure concrète qui s'applique aux seuls parcs animaliers. Submergée par la vague de psychose, la profession risquait de devenir sinistrée. Dans l'Essonne, un établissement a bénéficié des mesures de vaccination : le zoo de Cheptainville, près d'Arpajon, L'île-aux-oiseaux. Ouvert il y a cinq ans par une passionnée d'ornithologie, Françoise Leblanc, ce parc de 3 hectares compte désormais 400 animaux, dont une majorité de volatiles, et emploie deux salariés. Ici, l'arrivée de la grippe aviaire en France a été vécue comme un traumatisme. Côté visites, la fréquentation a chuté. Les familles ont déserté, les professeurs ont reçu des consignes de boycott. Résultat : de 500 enfants par jour en moyenne, le parc n'en accueillait plus qu'une centaine. Insuffisant pour tenir. « Depuis deux ans, nous étions en pleine progression. Ce vent



Françoise leblanc, fondatrice et directrice du zoo de Cheptainville, L'île-aux-oiseaux. Dans ses bras, un splendide cygne noir qui peut enfin quitter sa cage pour sa mare et son enclos. Une bonne nouvelle saluée par l'âne du parc.

L'appel d'une élue

Sénatrice et maire (Ps) de Bouray-sur-Juine, Claire-Lise Champion a alerté, dans un courrier du 24 mars dernier, le Premier ministre au sujet des difficultés économiques des parcs zoologiques depuis la crise de la grippe aviaire. Annulation de visites scolaires, chute des recettes, difficultés de paiement des salaires... « Ces annulations seraient dues à l'interprétation d'une note à l'attention des recteurs d'académie du 22 février dernier, écrit l'élue essonnoise, préconisant d'éviter toute activité externe aux établissements scolaires de nature à mettre les élèves en contact direct avec des oiseaux sauvages. » Or, les zoos ont appliqué toutes les mesures de confinement et de vaccination, rappelle Claire-Lise Champion. Aussi demande-t-elle au chef du gouvernement que « des informations justes soient adressées aux chefs d'établissements scolaires. (...) Ces visites ne présentent aucun risque pour les enfants. »

de panique nous a coupé les ailes », déplore Françoise Leblanc. Mais les plus à plaindre ont encore été les oiseaux. Avec l'annonce de l'obligation du confinement en février dernier, ceux-ci ont dû passer de leur enclos à des cages fabriquées dans l'urgence. Privés de liberté, de leur espace vital, certains volatiles commençaient à manifester des signes de nervosité évidente. Les cygnes, par exemple. Coût de ces nouvelles protections : 11 000 euros ! « On a vraiment frisé la catastrophe », reconnaît la directrice. Adieu les investissements prévus cette année. C'est peu dire que la décision des autorités de vacciner les oiseaux a été reçue avec soulagement. C'est Philippe Le Fol, vétérinaire agréé par la Direction des services vétérinaires — et maire d'Avrainville —,

qui s'est chargé de cette mission délicate. Ainsi, ces jours-ci, chacun des 300 oiseaux a reçu sa petite piqûre. Aux frais de l'Etat. « Nous sommes soulagés à présent. La sécurité des oiseaux est garantie. Celle de nos visiteurs aussi », souligne la responsable. Les volatiles non bagués ont même eu droit à une puce électronique, traçabilité oblige. Depuis une semaine, les canards peuvent à nouveau patauger dans la mare. Les oies, marcher au pas. Les cacatoès, prendre leurs aises. Les calopsytes, retrouver leur site. Les autruches, gambader sans embûches. Et les autres oiseaux, virevolter dans leurs enclos. Le tout sous l'œil ravi des copains : l'âne, le buffle, le bouc et consorts. Seules exceptions : les poules, restées confinées. Pour le symbole. Et pourtant, les

gallinacés ont été eux aussi vaccinés... « C'est pour ne pas faire peur aux gens, reconnaît la responsable. On les garde encore un peu, le temps que la psychose finisse de disparaître. » La normalité enfin revenue, la direction peut enfin se consacrer à l'animation. A commencer par la grande chasse aux œufs de Pâques, qui aura lieu les dimanche 16 et lundi 17 avril prochains. L'occasion, pour les enfants, de découvrir la biberonnerie et d'assister à des éclosions en direct. Un petit moment de bonheur, léger comme une plume...

Stéphane Piraud

• Zoo de Cheptainville — L'île-aux-oiseaux, 5, chemin d'Arpajon, Cheptainville, près d'Arpajon. Tél. : 01 64 56 15 81. Site web : www.ileauxoiseaux.fr

« Une charge virale quasi-nulle pour l'homme »

Fallait-il vacciner ou pas ? L'Union européenne a tranché : c'est oui. La vaccination des oiseaux reste la meilleure arme contre la grippe aviaire et par-là même, contre la menace d'une épizootie à grande échelle. En France, le ministère de l'Agriculture a décidé que cette campagne de piqûres ne s'appliquerait qu'aux seules installations classées accueillant de la faune sauvage : les zoos^(*). Pour l'heure, les élevages et autres fermes pédagogiques sont exclus du dispositif. Dans l'Essonne, un seul établissement a bénéficié du vaccin : le parc animalier de L'île-aux-oiseaux, à Cheptainville, près d'Arpajon (lire ci-dessus). Sa directrice et fondatrice, Françoise Leblanc, s'en réjouit. Pour autant, on se souvient que le recours au vaccin avait divisé la communauté scientifique ces dernières semaines. A la Direction départementale des services vétérinaires (Dsv), on pèse le pour et le contre, mais on applique la loi.

• Pour : « Le vaccin protège l'oiseau, explique-t-on à la Dsv. Le vaccin fait un rempart contre la maladie. En cas de contamination, il est protégé, comme un individu vacciné contre la grippe. » L'idée étant de renforcer la protection des oiseaux rares. Une mesure accueillie avec soulagement par les zoos,

confrontés au phénomène de psychose de la société vis-à-vis de ses volatiles.

• Contre : Le vaccin n'est pas infaillible. Dans 1 à 2 % des cas, « il peut arriver qu'un animal, bien que vacciné, puisse être contaminé au contact d'un autre animal porteur de la grippe aviaire », reconnaissent les services vétérinaires. L'effet pervers serait le suivant : l'animal survivrait, car vacciné. Du coup, il ne présenterait pas de symptômes suffisamment visibles pour établir le diagnostic. Bref, il serait malade sans que cela puisse se voir. D'où l'appel de la Direction des services vétérinaires à la vigilance : « Tout symptôme anormal, signes de fatigue, difficultés respiratoires... doivent être détectés le plus tôt possible. » Avantage : le risque de transmission à l'homme est d'autant plus réduit que l'oiseau est vacciné. En cas de contamination du volatile, « la charge virale serait quasi-nulle pour l'homme », soulignent les services de l'Etat, puisque l'essentiel du virus aura été tué par le vaccin.

S. P.

(*) Outre les parcs zoologiques, la mesure de vaccination des oiseaux a été étendue aux élevages fermiers dans trois départements à grandes zones humides : Landes, Loire-Atlantique et Vendée.



Elle tourne le dos à sa patronne, mais cette autruche vaccinée cache sa joie. Celle de retrouver son espace de liberté. Les mesures de confinement ont été levées.